

Litiges avec le CROUS

Par **Jumpy**, le **13/08/2014** à **15:01**

Bonjour,

Tout d'abord je m'excuse de ne pas m'être présenté avant de poster mais c'est un problème assez pressant, je le ferais dès que possible :) J'espère aussi avoir posté dans la bonne rubrique sinon mille excuses !

Alors voila pour expliquer ma situation en essayant d'être clair et concis :

Je suis étudiant à Montpellier et je réside dans un studio CROUS.

Je finis mon stage le mercredi 3 septembre et mon bail s'arrête le 31 août (qui est donc un dimanche).

Avant de partir je dois faire un état des lieux, normal ! Mais le CROUS ne fait pas d'état des lieux le week-end (super arrangeant pour les étudiants).

Donc en gros je ne peux pas rester jusqu'au 31 vu que je dois faire mon état des lieux au plus tard le 29.

Alors n'y connaissant rien en droit je fais appel à vous ! Est ce qu'ils ont le droit de m'obliger à partir le 29 si mon bail fini le 31 ?

Je leur ai proposé de le faire le lundi matin mais ils ne veulent pas non plus car mon bail fini le 31 (il fini le 31 quand ça les arrange) et que les étudiants arrivent "tous" le 1er septembre (ce qui est de la mauvaise foie dans toute sa splendeur).

Donc voila pouvez vous m'aider s'il vous plait, car si je reste jusqu'au dimanche ils vont me garder ma caution je sent, ils passerons 3h dans mon studio à chercher comment me la garder ...

Voila merci d'avance

Jérémy